



**Permanent Representation
of Ukraine to the OPCW**

Français /English

Point 8. Débat général

**Allocution de S.E. Ambassadeur Maksym Kononenko, Représentant
Permanent d'Ukraine auprès de l'Organisation pour l'interdiction
des armes chimiques**

*à l'occasion de la 27^e Conférence des États parties
(les 28 novembre – 1 décembre 2022)*

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Délégués,

Tout d'abord, permettez-moi de rendre hommage à S.E. Monsieur Ivar Svendsen, l'Ambassadeur de Norvège, Président de la 26^e Conférence des États parties, et à S.E. Monsieur Ziad Al Atiyah, l'Ambassadeur d'Arabie Saoudite, Président du Conseil exécutif, pour leurs efforts inlassables et leur performance exceptionnelle dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à S.E. l'Ambassadeur Fernando Arias, Directeur Général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et au personnel du Secrétariat technique pour leurs efforts constants en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention et de sensibiliser davantage au rôle important qu'elle joue dans le désarmement et la non-prolifération multilatéraux au niveau mondial.

J'ai l'honneur de féliciter également S.E. Monsieur Vusimuzi Madonsela, l'Ambassadeur d'Afrique du Sud pour son élection à la présidence de la 27^e Conférence des États parties et de l'assurer de notre plein soutien pour la réussite et le bon déroulement de cette conférence.

Tout en m'associant pleinement à la déclaration faite par le Représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne, je voudrais saisir cette occasion pour faire les remarques suivantes à titre national.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

C'est avec un grand honneur que je participe, en tant que Représentant Permanent d'Ukraine auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, au débat général de la Conférence des États parties. Elle se réunit une fois par an à La Haye en vue de prendre des mesures concrètes pour garantir le respect de la Convention sur les armes chimiques adopter le budget-programme de l'Organisation, élire les membres du Conseil exécutif, trouver le moyen de favoriser la coopération internationale à des fins pacifiques dans le domaine des activités chimiques etc.

Une lourde tâche que la Conférence des États parties n'accomplit pas dans un vacuum, mais dans un contexte international profondément marqué par l'agression russe contre l'Ukraine. Des discussions s'imposent pour le clarifier car le bon fonctionnement de l'Organisation en dépend. La clé de la réussite de ces discussions est de rester lucide, honnête et courageux, d'appeler un chat un chat quoi qu'il soit, car, face aux changements tectoniques géopolitiques qui secouent ces derniers mois l'Europe et le monde entier, l'indifférence bienveillante ou la politique de l'autruche pratiquée par certains pays ne marchent plus. La nouvelle réalité va nous rattraper tous et nous fera payer cher l'inaptitude de s'adapter. Donc, il vaut mieux prendre conscience et réagir sans tarder, y compris au niveau de l'OIAC.

Le contexte international est aujourd'hui tel que depuis le 24 février 2022, sous le prétexte de soi-disant « l'opération militaire spéciale » les autorités de Moscou mènent une vraie guerre conventionnelle contre l'Ukraine. Cette guerre, la plus importante en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, a déjà causé la mort de milliers de personnes et contraint des millions d'autres à devenir des personnes temporairement déplacées.

Il est évident que les actions de la Fédération de Russie constituent des actes d'agression militaire contre l'Ukraine et violent de manière flagrante la Charte des Nations Unies, les normes et les principes du droit international, et plus particulièrement le devoir de s'abstenir, dans les relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

Grâce aux centaines de journalistes et aux technologies modernes la guerre russo-ukrainienne est le conflit international le mieux couvert dans l'histoire de l'humanité. Je suis sûr que chacun de vous commence et finit sa journée en consultant sur son écran les nouvelles du front. Donc, je ne vois pas d'utilité de faire dans mon discours le « Replay » complet des derniers 278 jours. Cependant, je me permets d'attirer votre attention sur quelques éléments les plus importants.

En premier lieu, je dois évoquer **la tentative d'annexion par la Russie des territoires ukrainiens occupés**. Comme vous le savez sans doute, de faux référendums sur la «réunification avec la Russie» ont été organisés et tenus du 23 au 27 septembre dernier par les administrations d'occupations russes dans les parties occupées des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. Cette farce cynique correspond au modus operandi du Kremlin. La formule est simple: occuper le plus de territoire ukrainien possible, éliminer tous ceux qui trouvent le courage de résister au régime d'occupation, faire la pression sur la population civile pour qu'elle vote «avec le pistolet sur la tempe» en faveur de la «réunification» avec la Russie-mère, annexer les territoires occupés, détruire l'infrastructure civile et le système économique de l'Ukraine afin d'affaiblir son résistance, faire chanter l'Occident en plaçant les conquêtes territoriales sous l'ombre du parapluie nucléaire.

En se basant sur les résultats fabriqués de toute pièce de ces soi-disant « votes populaires » le 30 septembre dernier Président russe a essayé d'officialiser l'annexion de quatre nouvelles régions ukrainiennes en signant

« les accords sur leur intégration à la Russie » et en déclarant leurs habitants les citoyens russes « pour toujours ». Pour argumenter cette décision Vladimir Poutine a évoqué le droit international et, surtout, l'auto-détermination des peuples. Le 3 octobre cette décision a été approuvée par le Douma qui a « ratifié » à la hâte ces « traités ».

La position de l'Ukraine à ce sujet est claire et nette : cette bouffonade n'a rien à voir ni avec la volonté du Peuple ukrainien, ni avec le droit international. Les résultats de faux référendums ont été écrits par le Kremlin avant même qu'ils aient eu lieu. Donc, toutes ces chiffres ne reflètent pas la réalité, c'est que du mensonge. Ce qui est réel, en revanche, c'est la décision prise par le Peuple ukrainien lors du référendum du 1 décembre 1991 quand 92% des Ukrainiens avec la participation de 84% se sont exprimés en faveur de l'Ukraine souveraine et indépendante dans les frontières de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Dans les frontières qui ont été confirmées par la Russie elle-même dans les traités de 1997 et 2003 et brutalement violées en 2014 et en 2022. C'était le seul et unique l'acte de l'auto-détermination du Peuple ukrainien qui compte et qui reste valable jusqu'au présent.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a évalué à plusieurs reprises les actions de la Russie sur les plans juridique et politique. Dans sa résolution A/ES-11/L.5 adoptée à une large majorité le 12 octobre 2022, l'Assemblée Générale a condamné l'organisation par la Fédération de Russie de soi-disant référendums illégaux dans des régions situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et la tentative d'annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, de Luhansk, de Kherson et de Zaporizhzhia, a déclaré que les actes russes n'avaient aucune validité au regard du droit international, a appelé tous les États, les organisations internationales et les agences spécialisées des Nations unies à ne pas reconnaître cette tentative d'annexion, a exigé que la Russie retire immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire ukrainien.

Il en découle tout naturellement que les soi-disant référendums sont nuls et nonavenus et la souveraineté ukrainienne sur ces territoires n'est pas transférée à l'occupant. Le statut juridique de la population ne saurait non plus être affecté par un quelconque accord conclu entre les autorités de facto du territoire occupé ou de la Puissance occupante, ni par une annexion par cette dernière. En conséquence, aucun acte de la Russie ou des autorités locales qui opèrent sous ses ordres dans les territoires occupés ne peut affecter le statut juridique préexistant de ces territoires, qui demeurent ukrainiens en droit international.

La décision du Président Poutine et de son entourage de franchir une nouvelle ligne rouge en tentant d'annexer des territoires ukrainiens illégalement occupés démontrent que les autorités de Moscou ont délibérément mis le cap vers le démontage du système de sécurité et de droit international créé après la Seconde Guerre mondiale. Va-t-il réussir son coup ou pas – cela dépend de notre détermination commune de protéger l'ordre international existant. Au pire des cas aucun pays ne sera plus à l'abri des pertes territoriales par la force.

En deuxième lieu, je suis obligé d'attirer votre attention sur **l'escalade dangereuse du conflit russo-ukrainien provoquée récemment par les**

autorités de Moscou. Pendant neuf mois de la guerre totale contre l'Ukraine la Russie a utilisé tous les types d'armes conventionnelles qui étaient en sa possession : les chars, les avions, l'artillerie lourde, les systèmes de fusées à lancement multiple, les missiles guidés ou pas. Sans résultat. La résistance ukrainienne ne cesse d'accroître.

Au cours des mois de septembre-novembre les Forces Armées ukrainiennes ont repris presque la totalité de la région de Kharkiv, une grande partie de la région de Kherson, y compris la ville de Kherson, plusieurs villes et villages dans les régions de Luhansk et de Donetsk. Les défenseurs ukrainiens ont libéré la moitié du territoire saisi par la Russie depuis le début de la guerre (1886 villes et villages). Uniquement depuis le 1^{er} novembre, près de 5 000 km² et 200 localités sont libérés de l'occupation russe. Les voies logistiques de la Russie depuis la Crimée occupée vers le sud de l'Ukraine sont désormais gravement compromises. Dans cette lumière, au lieu de reconnaître sa défaite, de se retirer des terres ukrainiennes et de retourner de bonne foi à la table des négociations le Kremlin a choisi une escalade sans précédent politique et militaire.

En plus de faux référendums, Vladimir Poutine a monté les enchères politiques en annonçant le 21 septembre dernier « la mobilisation partielle » des Russes en âge de combattre. Le ministre de la Défense russe a précisé que 300 000 réservistes seraient appelés sous les drapeaux dont 82 000 seraient déployés en Ukraine après une formation rapide. D'après lui de mars à septembre 2022 le nombre de morts russes en Ukraine est passé seulement à 5 937 soldats. Depuis le 28 octobre, le ministère de la Défense a fait savoir à deux reprises, par voie officielle, que l'objectif était atteint et le processus était terminé.

C'est encore un mensonge visant à cacher la misère de la « deuxième armée du monde ». Premièrement, il ne s'agit pas d'une mobilisation partielle, c'est une mobilisation générale à la suite de laquelle Moscou prévoit de mobiliser 1 million de réservistes. En dépit des déclarations des autorités de Moscou, plusieurs ONG russes estiment le nombre des mobilisés a dépassé 500 000. Les témoignages affluent que les Russes continuent à recevoir une convocation au bureau de recrutement. Plusieurs régions, qui avaient pourtant assuré avoir rempli leur quota, ont ensuite continué à mobiliser. Deuxièmement, selon les calculs les plus modestes du ministère de la Défense ukrainien, qui tient un décompte quotidien des dommages infligés aux troupes russes sur son territoire, à la date du 22 septembre 55 510 militaires russes ont trouvé mort en Ukraine sans parler des blessés. Aujourd'hui leur nombre a dépassé 86 000 soldats russes tués, y compris les mobilisés. Troisièmement, si « l'opération militaire spéciale » du Kremlin est une réussite, si elle se déroule « selon le plan » et si seulement 6000 militaires ont été tués dans les combats, pourquoi annoncer la mobilisation ?

Dans le discours du 21 septembre le Président russe a monté également les enchères militaires. Il a déclaré que si l'intégrité territoriale de Russie était menacée, Moscou utiliserait tous les moyens à sa disposition pour protéger la Russie. Cela laisse entendre que la Russie est prête à utiliser les armes nucléaires

et chimiques. Le même refrain a été répété le 30 septembre : Vladimir Poutine a évoqué un possible recours à l'arme nucléaire.

Résumons la situation : la Russie, État-membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, qui par définition porte la responsabilité particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, subit une défaite sur le champ de bataille des troupes ukrainiennes et, par conséquent, procède à la mobilisation d'un million de soldats et prolifère publiquement des menaces nucléaires. Je ne sais si cette mobilisation ratée dès le début et cette chaire à canon, mal équipée et mal préparée, peuvent changer le cours de la guerre, je ne sais pas si le chantage nucléaire russe est sérieux ou c'est encore un coup de bluff, mais je sais parfaitement bien que de pareilles escalades, si elles ne rencontrent une réponse ferme et résolue, peuvent engendrer une catastrophe planétaire.

En troisième lieu, le but de mon intervention c'est de sensibiliser la communauté internationale et cette Organisation en particulier à propos de **la politique terroriste et génocidaire que les autorités de Moscou ont mise en place pour atteindre leurs buts militaires en Ukraine et écraser la résistance du peuple ukrainien.**

Vu que les troupes russes, coupées des leurs chaînes d'approvisionnement, ne sont plus en mesure de faire face à l'armée ukrainienne, vu que le nombre des tués et blessés ne cesse d'accroître, elles ont changé de tactique : elles visent désormais les installations civiles dans les villes les plus peuplées et tuent les gens pour semer le chaos et terroriser la population.

Du 10 octobre au 23 novembre, la Russie a lancé près de 600 attaques de missiles sur les villes ukrainiennes, provoquant des pannes de courant et des perturbations du chauffage, de l'eau et des communications dans toute l'Ukraine. Le cas le plus récent : le 23 novembre, la Russie a lancé 67 missiles de croisière et jusqu'à 10 drones sur les infrastructures civiles critiques de l'Ukraine. Suite à cette attaque les trois centrales nucléaires encore en activité en Ukraine ont été arrêtées d'urgence. Aujourd'hui il ne reste aucune centrale thermique ou hydroélectrique non endommagée par les attaques de missiles. Les responsables russes déclarent ouvertement que l'Ukraine doit céder aux exigences du Kremlin, faute de quoi les civils continueront à souffrir. Ce chantage cynique et ces méthodes barbares – recours à la terreur et au crime contre les populations civiles pour atteindre les buts politiques – démontre clairement la nature terroriste du régime de Kremlin.

Au total, à la suite des attaques délibérées des forces russes contre les civils en Ukraine plus de 8 416 civils ont été tués, dont 440 enfants (à la date du 25.11.22), plus de 11 361 blessés, dont 849 enfants (à la date du 25.11.22). Plus de 64 577 installations civiles ont été détruites et endommagées, dont plus de 45 510 bâtiments résidentiels et maisons, routes et ponts, plus de 2 157 établissements d'enseignement et plus de 400 établissements médicaux, environ 5 481 réseaux d'eau et d'électricité, plus de 400 sites culturels et religieux. Et cela ne tient pas compte de la ville de Marioupol, de Sievierodonetsk, de Lyssytchansk et des autres villes et villages auxquelles nous n'avons pas accès en raison des hostilités ou de l'occupation temporaire.

Il n'est pas étonnant que le comportement terroriste de Russie à l'encontre du peuple ukrainien a été adressé par plusieurs instances internationales. Plus récemment le Parlement Européen qui a adopté le 23 novembre dernier une résolution sur les derniers développements de la guerre d'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine. Dans cette résolutions les députés ont constaté que les attaques délibérées et les atrocités commises par les forces russes et leurs mandataires contre les civils en Ukraine, la destruction des infrastructures civiles et d'autres violations graves du droit international et du droit humanitaire équivalent à des actes de terreur et constituent des crimes de guerre. À la lumière de ces éléments, ils ont reconnu la Russie comme un État soutenant le terrorisme et comme un État qui « a recours aux moyens du terrorisme ».

Dans les mêmes termes, la situation a été évaluée par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN qui a approuvé à l'unanimité, le 21 novembre, des résolutions exhortant les pays membres à désigner la Russie comme un régime terroriste et à enquêter sur les responsables russes pour crimes de guerre en Ukraine. Les représentant de 30 États-membres ont déclaré clairement que « l'État russe sous le régime actuel est une organisation terroriste ». En octobre dernier l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a également invité les 46 pays de l'organisation à déclarer le régime russe comme « terroriste ».

Le pire mensonge dans tout cela c'est que les autorités de Moscou non seulement nient leur responsabilité pour le crime d'agression commis contre l'État et la nation ukrainienne, mais aussi rejettent les actes de terrorisme, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, perpétrés par les soldats russes en Ukraine, sur les Ukrainiens eux-mêmes. Malgré les efforts des propagandistes russes cela ne peut durer une éternité. Les forces de l'ordre ukrainiennes ont déjà ouvert les enquêtes pour 49 203 crimes commis depuis le 24 février. Et je suis convaincu qu'en collaboration avec le Groupe d'enquête conjointe et la Cour internationale pénale nous traduirons en justice tous les responsables des bombardements des installations civiles, des meurtres prémédités, de l'utilisation d'armes prohibées, des viols et d'autres formes de violence sexuelle, des tortures et des traitements inhumains, des déplacements illégaux et des expulsions. La justice prend du temps mais elle est inévitable. Le verdict dans l'affaire MH17 en est une belle preuve.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

La question se pose quel enseignement pouvons-nous tirer de ce contexte international compliqué pour l'OIAC et ses États-membres ? Quel est lien entre mes propos et la Convention sur les armes chimiques ? J'essayerai de vous donner des lignes directrices simples mais efficaces.

Tout d'abord, en réponse à l'appel de l'Assemblée Générale des Nations Unies, **l'OIAC est tenu de ne pas reconnaître et ne pas accepter cette altération illégale du statut des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia** comme l'Organisation l'a fait pour la République Autonome de Crimée et la ville de Sébastopol. Car c'est une obligation juridique qui découle à la fois de la Charte des Nations Unies (art. 2, para. 4) et du droit international coutumier. En occupant le territoire ukrainien

et en essayant de l'annexer la Russie a commis le fait internationalement illicite, une violation grave d'une norme impérative du droit international général. Les Etats et les organisations internationales, y compris l'OIAC, sont tenues à ne pas reconnaître comme licite une situation créée par cette violation. Donc, toute référence à ces territoires, y compris les cartes, les statistiques etc. doit être faite en respectant l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues. L'Organisation doit veiller à ce que ses activités ainsi que celles de ses organes couvrent le territoire des régions de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia uniquement en tant que partie intégrante de l'Ukraine.

Ensuite, l'OIAC peut et doit coopérer. Coopérer pour mettre fin à cette violation grave de la souveraineté de l'Ukraine. Doubler et tripler la pression politique sur l'Etat agresseur pour le faire renoncer aux acquisitions territoriales obtenue par la force et le faire revenir dans le cadre du droit international.

Il est extrêmement important de rester vigilant. Les dirigeants russes ne connaissent plus aucune limite, ni juridique, ni institutionnelle, ni morale. **Leur seule vérité c'est le mensonge. Ils sont prêts à utiliser et utiliseront sans moindre hésitation les armes nucléaire ou chimiques si cette décision peut leur apporter un avantage considérable sur le champ de bataille.** Donc, je demande à l'OIAC et à ses États-membres de surveiller la situation en Ukraine de très près et, si nécessaire, intervenir sans tarder. Dans le pire des cas je vous exhorte à faire payer le prix fort à la Russie pour toute éventuelle violation de la Convention sur les armes chimiques.

Et finalement, **ni cette Organisation, ni ses États-membres ne doivent rester indifférents aux souffrances du peuple ukrainien.** La Russie tient à détruire l'Ukraine, à la subjuguier en la plongeant les villes ukrainiennes dans le froid et dans le noir, à briser sa résistance en perpétrant les attaques terroristes contre les populations civiles. Face à ces atrocités vous ne pouvez pas continuer comme si de rien n'était en élisant les diplomates russes aux positions importantes au sein de cette Organisation. Le violeur ne doit pas représenter sa victime, le tueur en série – ses proies, le bourreau – les martyrs. La Russie ne doit pas représenter ni l'Ukraine, ni le Group de l'Europe de l'Est en tant que Vice-Président de cette Conférence. Autrement, ce serait un blasphème, un sacrilège par rapport aux défenseurs ukrainiens qui ont laissé leurs vies pour stopper l'agression russe. Je vous prie d'y réfléchir sérieusement devant les urnes avant de faire votre choix.

De notre côté, je tiens à vous assurer que **l'Ukraine était et reste très attachée à la Convention sur les armes chimiques et n'a aucune intention de recourir à ce type d'armes quel que soit la situation sur le front.** L'Ukraine n'emploiera jamais, en aucune circonstance d'armes chimiques ou des produits chimiques industriels en tant qu'une arme. Les Ukrainiens ne laisseront jamais se reproduire une catastrophe du type de Tchernobyl qui peut polluer notre terre et priver plusieurs générations d'en profiter.

And now, Mr. Chairperson, let me continue in English.

Following the same logic, Ukraine, as a strong supporter of the Chemical Weapons Convention and an active member of the OPCW, reiterates that the use of chemical weapons anywhere, by anyone under any circumstance is a violation of international law.

The attack on Mr. Alexei Navalny, who was intoxicated in Russia by a military chemical nerve agent from the Novichok group, is strongly condemned by Ukraine. Independently, specialist laboratories in Germany, France, Sweden, and two OPCW-designated laboratories have all verified the use of Novichok. We urge Russia to investigate and disclose the circumstances of this crime in full transparency and with close cooperation with the OPCW and bring those responsible to justice.

Ukraine fully supports the professional, independent and impartial work of the Technical Secretariat's various teams. This is an important step in ensuring accountability for those responsible for the use of chemical weapons. The Joint UN-OPCW Investigation Mechanism (JIM), the Declaration Assessment Team (DAT), the Fact-Finding Mission (FFM), as well as the Investigation and Identification team (IIT) have all conducted thorough investigations to demonstrate that the Syrian regime has violated its international obligations under the Convention. We welcome the Director-General's initiatives to communicate with Syria. However, on all of the open problems, there has been no progress reported to the Council. We implore Syria to respond in a constructive manner.

Mr. Chairperson,

The Director-General's proposed revision to the 2023 program and budget, which enables the OPCW to carry out its essential activities, including cooperation and assistance initiatives, has the full support of Ukraine. We also fully support the Director-General's efforts in introducing further efficiency and cost-saving measures, ensuring the best use of limited available resources. Therefore, we urge all States Parties to support it as recommended by the Executive Council.

Mr. Chairperson,

As a crucial component of the global non-proliferation and disarmament framework, the Fifth Review Conference will provide an opportunity to discuss ways to improve the implementation of the Convention. It is the common task of all States Parties to achieve a single vision for preventing the emergence of chemical weapons and preserving the global non-use norm. The Open-Ended Working Group's (OEWG) work agenda enables all delegations to effectively communicate their priorities on important issues for the Organization's future. All States Parties are encouraged to participate in this planning process, and Member States actively and constructively contribute to the debates.

Mr. Chairperson,

The universality of the Chemical Weapons Convention is an important factor to enhance its credibility and ensure irreversible character of chemical disarmament in global dimension.

We strongly believe that in order to create the atmosphere of international trust, transparency and mutual responsibility, we need the highest degree of participation in the Convention.

Since some States have not yet made their choice in favour of the CWC, we also believe that it is a common task to use all possible political instruments to convince them to join the Convention in order to achieve its ultimate goal – to make the world free of chemical weapons.

Ukraine appeals to those countries, which have not yet ratified or acceded to the Convention, to do so without further delay.

Mr. Chairperson,

At this Session of the Conference, we are addressing the issues that demand our close attention. The delegation of Ukraine is ready to co-operate fully with the delegations of other States Parties and the OPCW Secretariat to do its utmost to work for the implementation of the important task of the Organization aimed at complete elimination of chemical weapons.

Thank you, **Mr. Chairperson**, and I would like to request that this statement be treated as an official document of the Conference.

Thank you for your attention.